

## GRUPE « DAMMARIE MA VILLE »

Au lendemain du second tour des élections législatives, comment ne pas rester abasourdi par les résultats des urnes ?

En raison de la dernière cohabitation (1997-2002), le quinquennat s'est instauré afin que les élections législatives se tiennent dans la continuité des élections présidentielles. Dès lors le calibrage des élections des députés sur le temps présidentiel a toujours répondu à sa mission première : garantir à l'exécutif une majorité absolue et cohérente.

Le 19 juin, les français qui avaient fait le choix de reconduire le Président sortant se sont exprimés de manière toute autre ; sur les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale, 245 sont issus de la majorité présidentielle, 89 du Rassemblement National, 72 de la France Insoumise et 61 des Républicains.

Alors que la majorité simple est atteinte à partir de 289 députés, il s'agit là d'une situation totale-

ment inédite qui s'avère être un véritable camouflet pour la Macronie.

Cette défaite historique pour la majorité présidentielle est d'autant plus grande que la plupart de ceux que nous pourrions appeler les « ténors » de ce parti ont également été battus (Richard Ferrand, Christophe Castaner, Patrick Mignola...).

Plus grave à nos yeux, l'arrivée massive de députés représentant les partis extrêmes qui réalisent là un véritable record en détenant près de 30% des sièges de l'hémicycle !

Un Président sans majorité, avec des extrêmes qu'il n'a su qu'exacerber pendant son premier mandat en n'écouter pas le terrain, se trouve aujourd'hui à la tête d'un pays ingouvernable !

Alors que la condescendance, qui sied naturellement à la Macronie, avait déjà enterré le parti des Républicains, en prévoyant sa fin proche autour

de 35 à 50 députés, le groupe et les élus qui y sont apparentés se trouve à présent sous le feu des sirènes présidentielles, se positionnant en véritable arbitre.

Il appartient désormais au Président, mais aussi à l'ensemble des députés de sa majorité de reconsidérer le Parlement avec le respect qui lui est dû. L'Assemblée Nationale n'est, dans le régime politique que nous connaissons, ni une chambre d'enregistrement, ni une zone de reclassement de ministres déçus en raison de faits personnels.

Cela impliquera un réel effort et un changement d'ambition indispensable afin que ceux qui sont profondément attachés aux valeurs de la République et au respect du peuple souverain retrouvent la considération des électeurs.

C'est la première des conditions pour que notre fonctionnement républicain demeure.

## GRUPE « DAMMARIE CITOYENNE »

### QUAND LE BITUME S'EFFACE DEVANT LES VÉGÉTAUX, LA COUR D'ÉCOLE CHANGE DE DIMENSION...

Le mois de juin s'est illustré par des vagues de chaleur et d'orages intenses. Ce sont les prémices des conséquences d'un dérèglement climatique bien réel. Ces épisodes vont se répéter et s'intensifier sur des périodes calendaires de plus en plus larges.

Dans un contexte de contraintes budgétaires induites par l'État, il nous faut réfléchir collectivement à orienter des investissements pour réduire localement les effets de ce dérèglement. L'isolation de nos bâtiments municipaux et de nos écoles avec la pose d'éléments pare-soleil deviennent prioritaires. Il nous faut réduire l'impact des éléments de surface qui produisent des îlots de chaleur et l'imperméabilisation des sols.

Nous soumettons l'idée de remplacer le bitume

dans les cours d'école par des végétaux, des espèces résistantes au climat, adaptées aux caractéristiques du sol, ne présentant aucun danger pour les enfants et par des matériaux drainants. Cela limite le risque d'inondation, crée des îlots de fraîcheur et change les usages de la cour de récré, sans en réduire les activités, bien au contraire.

Les travaux peuvent s'intégrer au projet pédagogique de l'école. Une fois réalisés, ces aménagements avec des zones dédiées selon les objectifs de départ, permettent à la fois d'avoir un temps de récréation plus apaisé pour les enfants et un espace pédagogique plus ouvert sur la nature et la biodiversité avec de nouvelles pratiques culturelles.

Par ailleurs, des études montrent que les risques d'accidents sont nettement plus importants dans une cour nue avec des traçages au sol délimitant des espaces de jeux et de courses que dans une cour aménagée.

Nous vous rappelons le plan canicule mis en place par la ville et le CCAS avec l'inscription à la demande des personnes vulnérables sur le registre des risques majeurs.

Nous vous informons de l'initiative portée par la CAMVS avec la ville et de nombreuses associations sur la santé et la prévention des addictions le 6 juillet parc de l'Abbaye.

Nous saluons les 2530 voix (59,04%) recueillies par Arnaud Saint-Martin (NUPES) sur la commune à la législative. Elles n'ont pas permis de renverser sur la circonscription la députée sortante, singularisée par son incapacité à concrétiser des projets de territoire avec les élus locaux durant les 5 années de son mandat.

dammariecitoyenne@gmail.com

Vincent Benoist, Laurence Delaportas, Sarah Machrouh.

## GRUPE « UN NOUVEAU SOUFFLE POUR DAMMARIE »

### MAL LOGEMENT A DAMMARIE : QUARTIERS DÉLAISSÉS, HABITANTS EXCÉDÉS

Tous les élus ont reçu de la part de locataires un mail (en voici quelques extraits) :

« Nous subissons depuis plusieurs années des troubles de jouissance de diverses natures particulièrement importantes depuis le rachat des immeubles [...] par ESSONNE HABITAT. Certains locataires subissent des désagréments et des troubles de jouissance incompatibles avec une vie normale du fait de la non-conformité de certains logements et d'immeuble[.] »

« Aucune réunion prévue avec le collectif / gestion du parc catastrophique / charges incompréhensibles / Insalubrité, santé et sécurité (cafards, moisissures, champignons), tapages diurnes et nocturnes. Ignorance totale, un silence poignant et mépris sur certains sujets et/ou doléances ! »

« [...] il existe une plainte collective des locataires contre Essonne Habitat à la chambre de conciliation ».

« Sachez mesdames et messieurs les élus, les associations et les autorités compétentes, qu'il n'est pas acceptable de vivre dans ces conditions et de se faire traiter de la sorte. »

« Pour la tranquillité et le bien-être de la communauté, nous suggérons de renforcer l'effectif de la police municipale (une police bienveillante, permanente, à l'écoute, présente.)

Nous souhaiterions que la ville et les autorités compétentes aient un suivi et un contrôle permanents sur les obligations et les devoirs des bailleurs sociaux envers ces locataires, en créant une cellule spéciale. »

En tant qu'élus Un Nouveau souffle, nous dénonçons cette situation ; Nous devons faire vivre la démocratie pour un parc social de qualité, abordable et respectueux du mieux vivre ensemble.

#### Rappel :

Droits des locataires : loi de 1986 droits de

concertation locative pour les locataires des HLM, élections de représentants de locataires auprès des bailleurs tous les 4 ans (octobre 2022) pour se défendre contre les loyers et charges qui augmentent, contre un patrimoine social qui se dégrade, contre des logements inadaptés à l'urgence climatique et aux handicaps, pour préserver les espaces verts, refuser la densification et le bétonnage au bénéfice d'opérations immobilières spéculatives.

Article 1.3 du règlement de l'Anru : « habitants et usagers du quartier, [...] sont parties prenantes du projet de renouvellement urbain [...] dans une dynamique de co-construction ».

Face à ce constat, que fait notre ville pour se ranger derrière les habitants et interpellé les bailleurs ?

Un NV Souffle

Patricia, Hicham, Sylvie